



# COMMUNE DU POËT

## HAUTES-ALPES

### ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

N°2021-68

#### **Le Maire de la Commune du POËT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-3 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44 ET R45 ;

Vu la 8ème partie du livre de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée le 15 juillet 1974 ;

Vu la demande d'arrêté de voirie de l'Entreprise COLAS, représentée par M. Franck BONNAIRE, en date du 15 septembre 2021 pour des travaux de réfection de chaussée en enrobés ;

Considérant qu'il y a lieu de fermer temporairement la circulation et de mettre en place une déviation dans les lieux concernés par les travaux ;

### ARRÊTÉ

**Article 1-** Les travaux de réfection de chaussée en enrobés dans les lieux ci-après mentionnés :

- Route du Puy
- Chemin des troènes
- Route de la Beffie
- Chemin du Pigeonnier
- Route de la station de pompage de l'ASA

entraîneront la coupure de la circulation, avec mise en place d'une déviation :

**Du 21 septembre 2021 à 8h00 au 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 18h00**

**Article 2** - Le stationnement sera interdit le temps des travaux sur les zones concernées.

**Article 3** - Le matériel sera stocké sur accotement hors emprise de chaussée.

**Article 4** - La signalisation appropriée de position sera mise en place par le demandeur.

**Article 5** - Les mesures de sécurité nécessaires seront prises par le demandeur.

**Article 6** - Le présent arrêté sera notifié au demandeur et affiché par ses soins sur des supports fixes.

**Article 7** - Le présent arrêté sera affiché dans la Commune du POËT. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8** - Les services municipaux et le Commandant de la Gendarmerie de Laragne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Laragne

Monsieur le Directeur subdivisionnaire de l'Équipement de Laragne

Fait au POËT le 16 septembre 2021,

Jean-Marie TROCCHI,

Maire

